



## Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/19391  
30 décembre 1987  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

### RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET DES REPRESENTANTS ADJOINTS ET SUPPLEANTS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SECURITE ELUS POUR LA PERIODE 1988-1989

A sa 40e séance, le 15 octobre 1987, l'Assemblée générale a élu l'Algérie, le Brésil, le Népal, le Sénégal et la Yougoslavie membres non permanents du Conseil de sécurité pour un mandat de deux ans, commençant le 1er janvier 1988.

En application de l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général indique qu'il a reçu les communications ci-après concernant la représentation des membres du Conseil de sécurité élus pour la période 1988-1989.

Algérie. Les pouvoirs signés le 16 novembre 1987 par le Ministre des affaires étrangères d'Algérie indiquent que M. Hocine Djoudi a été nommé représentant de l'Algérie au Conseil de sécurité, M. M'Hamed Achache, représentant adjoint et MM. Ahmed Ouyahia, Ahmed Benyamina et Abdallah Baalid, représentants suppléants.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

Brésil. Le Secrétaire général a reçu un télégramme du Ministre des relations extérieures du Brésil en date du 21 décembre 1987, indiquant que M. Paulo Nogueira-Batista a été nommé représentant du Brésil au Conseil de sécurité et M. Alvaro Gurgel de Alencar, représentant adjoint.

De l'avis du Secrétaire général, cette communication constitue des pouvoirs provisoires adéquats.

Népal. Des pouvoirs signés le 30 novembre 1987 par le Ministre des affaires étrangères du Népal indiquent que M. Jai Pratap Rana a été nommé représentant du Népal au Conseil de sécurité et M. Mana Ranjan Josse, représentant suppléant.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

Sénégal. Le Secrétaire général a reçu du Ministre des affaires étrangères du Sénégal un télégramme daté du 8 décembre 1987 indiquant que M. Massamba Sarré a été

nommé représentant du Sénégal au Conseil de sécurité, M. Saïdou Nourou Ba, représentant adjoint et MM. Paul Badji, Moussa Bocar Ly et Aliou Sene, représentants suppléants.

De l'avis du Secrétaire général, cette communication constitue des pouvoirs provisoires adéquats.

Yougoslavie. Des pouvoirs signés le 20 novembre 1987 par le Secrétaire fédéral aux affaires étrangères yougoslaves indiquent que M. Dragoslav Pejic a été nommé représentant de la Yougoslavie au Conseil de sécurité, M. Dragomir Djokic, représentant adjoint et M. Milislav Paic, représentant suppléant.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

-----